

N° 114

NOVEMBRE/DECEMBRE 2007

**LES CLES DE L'AMELIORATION DU
POUVOIR D'ACHAT :
AUGMENTER LES SALAIRES,
REDUIRE LA PRECARITE ET
ALLEGER LE POIDS DES
DEPENSES PREENGAGEES**

S O M M A I R E

Quelles sont les causes de la faiblesse du pouvoir d'achat.....	3	Des fausses solutions de Nicolas Sarkozy et de son gouvernement.....	8
Le revenu salarial stagne depuis 25 ans.....	5	La question de l'emploi et du pouvoir d'achat ne doit pas être abordée à travers le prisme de la réduction du coût du travail	9
Les inégalités de revenu salarial touchent surtout les jeunes et les précaires	6	Ce que propose la Cgt pour améliorer le pouvoir d'achat	11
La faiblesse du revenu salarial explique aussi largement celle de la croissance économique	7	Annexes.....	13

Le pouvoir d'achat constitue depuis des mois la première préoccupation des Français. Elle devance désormais les attentes en matière d'emploi, de chômage, de retraite et de santé. Une majorité de salariés et de retraités, et bien sûr les privés d'emploi, se plaignent de l'insuffisance de leur pouvoir d'achat.

A en croire certains commentaires d'experts, il ne s'agirait seulement que d'un sentiment, d'une impression. C'est faux : pour la majorité des travailleurs, la baisse du pouvoir d'achat est une réalité. Elle résulte à la fois des stratégies d'entreprises (développement de la précarité, faiblesse des salaires) et des choix de politique économique qui favorisent les riches et augmentent les prélèvements fiscaux et sociaux sur les ménages moyens et modestes et réduisent le rôle des services publics.

Nicolas Sarkozy a fait du pouvoir d'achat un axe de sa campagne électorale. Mais il n'a rien fait pour améliorer véritablement la situation de ceux qui souffrent de la faiblesse voire de la baisse de leurs salaires. Au contraire, les mesures prises par son gouvernement ont aggravé la situation pour une partie importante de la population.

Christine Lagarde, ministre de l'Économie et des Finances se permet de déclarer : « *la question du pouvoir d'achat est derrière nous* », au mépris de ce que vivent des millions de salariés.

La conférence sur l'emploi et le pouvoir d'achat n'a rien donné de concret. Alors que les revendications s'amplifient autour du pouvoir d'achat, l'intervention du chef de l'État montre qu'il refuse de traiter le problème au fond, de s'attaquer aux racines du mal qui demeurent la précarité et la faiblesse des salaires.

L'amélioration du pouvoir d'achat est une revendication légitime des salariés, des privés d'emploi et des retraités ; elle est indispensable pour réduire l'injustice sociale et dynamiser l'économie et l'emploi.

Quelles sont les causes de la faiblesse du pouvoir d'achat ?

La perte du pouvoir d'achat n'est pas une simple impression ; elle résulte de trois évolutions parallèles :

1°) la faiblesse des salaires et des pensions de retraite et des minimas sociaux, ainsi que leur évolution ;

2°) la montée structurelle de la précarité qui réduit la durée d'emploi des salariés ;

3°) le poids considérable, et croissant, des dépenses pré-engagées et/ou incompressibles (*dépenses contraintes*) dans le budget des ménages.

La faiblesse du pouvoir d'achat signifie avant tout que les salaires sont faibles et qu'ils n'augmentent pas suffisamment

La moitié des salariés gagnent moins de 1 528 euros par mois (c'est le salaire net médian pour un salarié du secteur privé à temps plein). Les femmes sont de plus victimes de discriminations :

- 50 % des femmes travaillant à temps plein dans le secteur privé gagnent moins de 1 404 euros
- 50 % des hommes travaillant à temps plein dans le secteur privé gagnent moins de 1 597 euros

Le salaire horaire des salariés à temps partiel est nettement inférieur à celui des salariés à temps plein :

- Salaire horaire à temps plein : 12 euros
- Salaire horaire à temps partiel : 10 euros

Les femmes, surtout les employées, sont doublement pénalisées : elles subissent le temps partiel et elles gagnent moins.

La faible évolution des salaires aggrave cette situation.

- Pour 90 % des salariés, la hausse du salaire a été de l'ordre de 0,4 % par an entre 1998-2005¹ ;
- Chaque année 40 % des salariés voient leur salaire diminuer principalement en raison de la baisse de la durée pendant laquelle ils occupent un emploi (c'est surtout le cas des intérimaires ou des

¹ *Les hauts revenus en France (1998-2006), Une explosion des inégalités ?*, Ecole d'économie de Paris, juillet 2007.

CDD) ou à cause de la baisse de la durée de leur travail (temps partiel) ;

- Chaque année une partie des salariés part en retraite ; la plupart de ces nouveaux retraités connaissent une baisse de leur revenu et donc de leur pouvoir d'achat.

Rôle de la précarité

Chaque année, sur 100 personnes ayant un emploi, 40 sont embauchées et autant le quittent. Ces mouvements sont concentrés sur environ 20 % des salariés et cette grande mobilité est alternée avec des périodes de chômage².

Depuis 1978, la proportion des salariés à temps partiel, intermittents, intérimaires ou travailleurs à domicile, est passée de 17 à 31 %. Cette augmentation a concerné aussi bien les hommes que les femmes, mais elle a été plus marquée pour ces dernières et l'écart entre les deux a augmenté.

La perte du pouvoir d'achat résulte aussi du poids croissant des dépenses pré-engagées

Les dépenses pré-engagées sont celles auxquelles on ne peut pas échapper sans subir des pénalités. Il s'agit, par exemple, du loyer ou des annuités de crédits, des abonnements de toutes sortes, des impôts, des contrats d'assurance... La particularité de ces dépenses est qu'elles sont réalisées, parfois prélevées directement sur le compte, avant toute autre dépense. Par exemple, on paie d'abord son loyer et ensuite on fait ses courses quotidiennes.

Ces dépenses représentent en moyenne 45 % du budget des ménages en 2006, contre 41 % en 2001.

Pour l'ensemble des ménages, le poids des dépenses de logement progresse de 2,7 points passant de 17,5 % en 2001 à 20,2 % en 2006. *Idem* pour les assurances dont le poids augmente de 2 points à 8,8 % du budget des ménages.

La situation des ménages les plus modestes est plus grave :

² *L'économie française, Comptes et dossiers*, édition 2007.

- En 2006, les dépenses pré-engagées représentent trois-quarts du revenu des 20 % des ménages les plus pauvres, contre la moitié en 2001 ;
- Pour ces ménages, le poids du logement dans leurs dépenses passe de 31 % en 2001 à 44 % en 2006 ; celui des assurances de 9 % à 15 %.

La perte du pouvoir d'achat est une réalité dont le système de statistique public ne rend pas compte avec suffisamment de précision. Loin de dénigrer le service public, il s'agit d'améliorer ses productions ; cela nécessite des moyens supplémentaires, et aussi des débats à la fois techniques et politiques (voir l'encadré).

Indice des prix, coût de la vie et mesure du pouvoir d'achat

Un débat est instauré sur la fidélité des chiffres de l'inflation. Les gens ont l'impression qu'on leur ment. Certains responsables politiques, particulièrement les libéraux, veulent profiter de l'occasion pour dénigrer les statistiques publiques et préparer le terrain à la privatisation de ce secteur.

Qu'est-ce que l'indice INSEE ?

L'indice Insee n'est pas « truqué » ; il est une bonne mesure de l'évolution des prix à l'échelle de l'ensemble de l'économie. Cet instrument de mesure mobilise des moyens importants à l'Insee. Chaque mois, les prix de 110 000 produits et services élémentaires sont relevés par les agents de l'Insee. Les spécialistes de l'Institut calculent l'indice d'ensemble à partir de ces relevés élémentaires, en tenant compte des informations (type de produit, zone géographique et type de magasin où l'information a été relevée) qui permettent de contrôler la représentativité de cet échantillon.

La fiabilité de l'indice, en tant qu'instrument de mesure de l'inflation pour les besoins de l'analyse de l'économie dans son ensemble, repose sur l'exigence des méthodes du service public, qui doivent bien sûr être appliquées avec toute la rigueur nécessaire, et faire l'objet de mises à jour et de validations régulières. Le sérieux du travail des agents de l'Insee est mondialement reconnu. Cela ne veut pas dire

qu'il n'existe pas de problèmes statistiques. Les syndicats de l'Insee ont demandé à maintes reprises un débat technique et politique exigeant, avec l'ensemble des acteurs qualifiés : personnalités compétentes, chercheurs, mais aussi organisations syndicales de salariés, associations de consommateurs...³

Des manœuvres politiques

En 2004, le grand distributeur Leclerc a lancé un débat sur l'infidélité de l'indice de l'INSEE. Dans la foulée, les services du ministre de l'économie de l'époque, Thierry Breton, ont fabriqué de façon précipitée, un « chariot type » censé mesurer fidèlement le coût de la vie. Cette initiative a été fortement critiquée par les spécialistes et les syndicalistes notamment pour ses défauts techniques.

Dans le cadre de la conférence sur l'emploi et le pouvoir d'achat, la ministre de l'économie et des finances, Christine Lagarde, a mis en place une commission chargée de travailler sur la mesure du pouvoir d'achat ; cette commission comprend, outre des techniciens, des représentants des associations de consommateurs. Cette initiative remédie partiellement aux défauts de l'initiative Breton, mais elle demeure critiquable à la fois sur la méthode et sur le fond. Sur la méthode, la décision de la création de la commission et des contacts individuels pour y participer, avaient été pris avant même l'ouverture de la conférence qui était censée décider de sa mise en place ! Sur le fond, cette initiative conduit de fait à réduire le rôle des principaux intéressés, les salariés et les consommateurs, dans la définition de la stratégie à adopter pour mesurer fidèlement le coût de la vie et le pouvoir d'achat des différentes catégories sociales. Cette stratégie doit par principe être définie au Conseil national de l'information statistique (CNIS) où siègent, outre les experts du gouvernement, les représentants des salariés, des consommateurs et du patronat.

³ Voir : Denis Durand, « Prix, pouvoir d'achat : quels instruments de mesure ? », *Analyses et documents économiques*, n° 96, juin 2004.

Ne pas confondre le coût de la vie et la mesure du pouvoir d'achat

L'indice des prix de l'Insee n'a pas vocation à rendre compte de l'évolution du coût de la vie ; or, généralement pour de nombreuses catégories sociales le coût de la vie augmente plus vite que l'indice des prix (cf. par exemple, les loyers). De même, la construction de l'indice des prix renforce l'impression qu'il ne reflète pas la réalité. Par exemple, un produit de meilleure qualité est considéré comme étant, relativement, moins cher alors que sur le marché son prix peut être plus élevé (cf. l'exemple des ordinateurs ; sur le marché on trouve des ordinateurs plus puissants ; s'il devait augmenter en fonction de cette amélioration de la puissance, le prix serait nettement plus élevé).

De même, l'augmentation du coût de la vie ne se réduit pas à la hausse d'un indice des prix ; par exemple, la réduction de la taille des ménages rend la vie plus chère.

Pour remédier à ce problème, on peut constituer des comptes de revenu par catégories sociales ; ces comptes doivent permettre de suivre le niveau et l'évolution des revenus et des dépenses de « familles-types ».

Le revenu salarial stagne depuis 25 ans

Le concept de revenu salarial correspond à l'ensemble des revenus perçus au cours de l'année provenant directement d'une activité salariée. Le revenu salarial annuel dépend à la fois du salaire journalier et du nombre de jours rémunérés dans l'année.

Une nouvelle base de données établie par l'INSEE, comportant à la fois les secteurs public et privé, permet d'examiner l'évolution du revenu salarial pour l'ensemble des salariés.

Entre 1978 et 2005, le Smic a connu une hausse de 37 % en termes réels. Mais cette hausse n'a pas été totalement répercutée sur l'ensemble des salaires. Il en résulte que la part des salariés payés au voisinage du SMIC n'a cessé de progresser. Par ailleurs, la proportion des salariés en situation précaire a continué d'augmenter, et cela alors même que la qualification moyenne du salariat a beaucoup

progressé. C'est ainsi que la hausse du SMIC n'a pas suffi à faire progresser les revenus salariaux moyens.

En résumé, le revenu salarial annuel stagne en euros constants depuis 25 ans. Il s'agit d'une évolution en moyenne, ce qui veut dire qu'une partie des salariés ont vu leur revenu salarial diminuer. Cette stagnation globale provient, essentiellement, du développement de la précarité : le travail à temps partiel, le CDD, l'intérim... ; cette précarité se traduit par une baisse du nombre moyen de jours rémunérés dans l'année. Cette baisse concerne aussi bien les hommes que les femmes⁴.

Evolution des salaires en 2006

Selon l'Insee, les salaires sont « mieux orientés » en 2006 dans le secteur privé. Le salaire de base moyen (SMB) aurait gagné 1,2% en euros constants ; la hausse serait un peu plus marquée pour les ouvriers (+1,4%) et pour les employés (+1,3%) ; la hausse du SMB a été plus favorable dans le secteur de la construction (+1,7%). Le salaire moyen par tête aurait « seulement suivi l'inflation » dans la fonction publique.

Evolution des salaires depuis 2000

Sur 2000-2005, les salaires nets du secteur privé ont augmenté en moyenne de seulement 0,5% par an en euros constants. Les ouvriers, qui ont été les plus concernés par l'alignement du SMIC, ont connu une évolution un peu plus favorable (0,8%) mais cette hausse reste modeste : elle reste très en retrait des gains de productivité de l'ensemble de l'économie.

Dans la fonction publique, c'est la stagnation : +0,2% par an dans la FP territoriale, +0,3% dans la FP hospitalière et même une baisse pour la FP d'Etat (-0,1% par an en moyenne).

⁴ Romain Aeberhardt, Julien Pouget et Anne Skalitz, *Le revenu salarial et ses composantes, évolution et inégalités de 1978 à 2005*, INSEE, 2007.

Les carrières salariales dans la Fonction publique d'Etat

Les promotions de catégorie B en A sont plus rapides. Il n'en va pas de même des agents de catégorie C dont la carrière reste très « plate ».

Les agents de catégorie A recrutés récemment souffrent d'une baisse, en moyenne, des salaires à l'entrée.

Les inégalités de revenu salarial touchent surtout les jeunes et les précaires

Les inégalités de revenu salarial peuvent provenir aussi bien d'inégalités en termes de salaire que d'inégalités en termes de durée effective dans l'emploi pendant une année.

Les hommes de 30 à 45 ans ainsi que les jeunes sont ceux qui connaissent les évolutions du revenu salarial les plus négatives. Les jeunes subissent surtout de la baisse du nombre de jours rémunérés, et les autres catégories, de celle du salaire journalier moyen.

Les hommes salariés à temps partiel, les intérimaires, les intermittents et les travailleurs à domicile connaissent une baisse marquée de leur salaire journalier, alors même que leur nombre de jours rémunérés annuellement augmente. Il en résulte une chute de leur salaire moyen perçu annuellement, en termes réels ; phénomène qui dure depuis 1978.

Un nivellement vers le bas

Globalement, les écarts de revenu salarial moyen entre hommes et femmes ont eu tendance à se resserrer. Cette évolution pourrait être satisfaisante. Toutefois, il s'agit d'un nivellement vers le bas, car le resserrement concerne surtout les salariés qui ne sont pas à temps complet : le revenu salarial des hommes de cette catégorie a sensiblement diminué depuis 1980, tandis que celui des femmes augmentait jusqu'au début des années 1980 avant de se stabiliser.

Les évolutions des inégalités de revenu salarial sont également différentes selon les genres et les catégories socioprofessionnelles.

Chez les hommes, on note une stabilité générale des inégalités de revenu salarial avec une tendance à la réduction chez les cadres et

une tendance à l'accroissement chez les employés et les ouvriers. Chez les cadres, les inégalités proviennent plutôt des écarts de salaire journalier. En effet, ce sont des salariés qui sont plus susceptibles de travailler toute l'année et pour qui les salaires journaliers sont plus dispersés. À l'inverse, chez les ouvriers et les employés, c'est le nombre de jours rémunérés qui est le facteur prépondérant, ce qui est sans doute le signe d'une situation plus précaire sur le marché du travail et de salaires journaliers plus homogènes.

En ce qui concerne les femmes, les situations sont encore plus différenciées entre catégories socioprofessionnelles. Chez les cadres, les inégalités de revenu salarial ont fortement diminué en raison de la baisse simultanée des inégalités de salaire journalier et de nombre de jours rémunérés. Chez les ouvrières, au contraire, les inégalités ont fortement augmenté tout au long de la période. Jusqu'au début des années 1990, les deux composantes ont contribué à cette hausse, puis seules les inégalités de durée d'emploi ont continué à avoir un impact sur les inégalités de revenu salarial, alors même que les inégalités de salaire journalier diminuaient. Les mêmes tendances s'observent chez les employées, mais de façon beaucoup moins marquée.

Enfin, c'est pour les plus jeunes, les ouvriers (surtout les femmes) et les employés, que les durées d'emploi contribuent le plus aux inégalités de revenu salarial⁵.

De manière générale, quand les inégalités de revenu salarial augmentent, ce sont les différences de durée d'activité rémunérée entre les individus qui en sont la cause principale ; autrement dit, le développement de la précarité est une cause essentielle de l'aggravation des inégalités.

Une diversité de situations en ce qui concerne le revenu disponible

Le revenu disponible brut est un autre concept statistique utilisé dans l'analyse de l'évolution des revenus. Selon les données portant sur l'ensemble de l'économie, le revenu disponible de la population française aurait augmenté de 2,3 % en 2006. Cette progression résulterait de

⁵ Ibid.

plusieurs facteurs : évolution de la population, de l'emploi, des salaires, des revenus sociaux, des revenus de la propriété. Une fois de plus ce concept global ne rend pas compte de la diversité des situations.

Restant toujours dans le cadre de l'ensemble de l'économie, on constate une hausse plus faible si l'on tient compte du revenu par habitant ou par ménage.

- Progression du revenu disponible par habitant : 1,7 %,
- Progression du revenu disponible par unité de consommation : 1,4 %,
- Progression du revenu disponible par ménage 0,8 %.

A l'intérieur même de ces catégories, les situations sont très différentes. Par exemple, des familles monoparentales sont généralement plus en difficulté. Sont particulièrement touchées les femmes en situation soit de chômage, soit d'emploi précaire.

La faiblesse du revenu salarial explique aussi largement celle de la croissance économique

La croissance économique en France est faible et cela depuis plus de deux décennies. Le débat d'experts, y compris ceux du gouvernement, porte sur quelques dixièmes de croissance. Ainsi, le gouvernement prévoit, dans la loi de Finances pour 2008, une croissance comprise entre 2 et 2,5 % en 2008 comme en 2007. La plupart des experts prévoient une croissance plus faible. Le premier ministre reconnaît lui-même que la croissance serait de 1,9 % cette année.

Ce débat est certes important, mais l'enjeu de la croissance économique est beaucoup plus important que ne le laisse supposer cet affrontement autour de quelques décimales de taux de croissance. Il s'agit d'accroître les richesses (biens et services), pour répondre aux besoins sociaux et économiques, pour réduire les inégalités, à partir des emplois qualifiés et en préservant l'environnement.

Dans cette configuration, la consommation des ménages joue un rôle essentiel. Elle constitue depuis plusieurs années le principal moteur de la croissance économique, celle des entreprises (investissement) étant faible et celle du

commerce extérieur (exportations moins importations) étant négative.

Les chiffres disponibles pour l'année 2006 sont clairs.

En 2006, le PIB a cru de 2 %. Cette croissance de 2 % résulte des facteurs suivants :

- Consommation des ménages : 1,2
- Dépenses des administrations publiques : 0,3
- Contribution des entreprises : 0,6
 - Dont : investissement : 0,4
 - Stocks : 0,2
- Autres investissements (essentiellement logement des ménages) : 0,3
- Commerce extérieur : -0,4

La croissance de la consommation des ménages explique 2/3 de la croissance totale.

Des fausses solutions de Nicolas Sarkozy et de son gouvernement

L'emploi et le pouvoir d'achat sont inséparables de la croissance économique : ils sont la source de la croissance ; en même temps, leur amélioration nécessite de dynamiser la croissance économique. C'est dire qu'on ne peut pas dissocier la question du pouvoir d'achat de celles de l'emploi et des salaires, et celles-ci de la stratégie du développement économique et social.

C'est à l'aune de ces exigences qu'il faut analyser le discours du président de la République et les mesures que son gouvernement veut mettre en œuvre.

A la suite du discours présidentiel, un projet de loi a été soumis au conseil des ministres le 12 décembre. Selon le premier ministre, cette loi vise plusieurs objectifs : débloquer les fonds de la participation, permettre aux entreprises de moins de cinquante salariés qui le souhaitent, de mettre en œuvre une prime de 1 000 euros défiscalisés, autoriser le rachat de jours de RTT et la monétisation des comptes épargne-temps, et enfin, l'indexation des loyers sur l'indice des prix à la consommation. Le premier ministre évoque aussi des

négociations en début de l'année prochaine avec les syndicats sur le rachat de jours de RTT dans la fonction publique, tout comme sur la mise en œuvre d'un plan de rattrapage des heures supplémentaires non payées pour le personnel hospitalier.

La logique d'ensemble est toujours la même : favoriser l'allongement de la durée du travail soit en faisant sauter le verrou de la durée légale, soit en monétisant les heures accumulées sur les comptes épargne-temps. La rémunération réelle des heures supplémentaires baisse, l'avantage pour l'entreprise s'accroît.

La recherche de la plus-value absolue, reléguée depuis longtemps au magasin des accessoires au profit de la recherche de la productivité, revient au premier plan de la stratégie patronale et gouvernementale. L'impasse est pourtant évidente.

Comme le précise la déclaration de la CGT⁶, le compte n'y est pas. Un très grand nombre de salariés ne bénéficiant pas des 35 heures subissent la précarité ou le temps partiel imposé. De nouveaux avantages sont accordés aux entreprises. Pourtant, les dividendes et le cours des actions augmentent bien plus que les salaires. Les efforts sont autofinancés par ceux qui sont déjà dans les difficultés, les salariés.

Parallèlement à ces mesures, le gouvernement prétend améliorer le pouvoir d'achat grâce à un accroissement de la concurrence sur les marchés.

Cette croyance dans les vertus de la concurrence est dangereuse. On ne devrait pas améliorer le pouvoir d'achat en mettant la pression sur les salariés. Les pratiques et les mesures visant à baisser les prix, notamment dans la grande distribution, risquent d'être contre-productives dès lors que le problème de la pression sur les sous-traitants n'est pas résolu. De telles pratiques conduisent soit à une pression accrue sur les salariés des entreprises sous-traitantes, soit à une hausse des importations, ce qui n'est favorable ni à la production ni à l'emploi ; or, la question de l'amélioration du pouvoir d'achat renvoie aussi à celle de l'emploi et de la croissance.

⁶ Disponible sur le site internet de la CGT : http://www.cgt.fr/internet/html/lire/?id_doc=5587.

Calculs savants ou fantasme ?

Selon la ministre de l'économie et des finances, les mesures annoncées par Nicolas Sarkozy permettraient de gagner un mois de salaire. Voici comment la ministre arrive à cette conclusion : une mère célibataire gagnant 1 600 euros par mois et payant 600 euros de loyer pourra augmenter son pouvoir d'achat d'un montant égal à son salaire mensuel en cumulant « la prime à la cuve » (150 euros), une prime de 460 euros de son employeur (la ministre omet de préciser que cela dépend de bon vouloir de l'employeur), quatre jours de RTT (là aussi la ministre omet de préciser que la plupart des femmes en situation précaire ne profite pas de RTT), les effets de l'indexation des loyers sur l'inflation (101 euros, ni un euro de plus, ni un euro de moins !) et une baisse des prix dans la grande distribution (600 euros).

La simple vérité statistique aurait consisté à pondérer chacune de ces hypothèses de sa fréquence de réalisation pour le ménage moyen visé. Un calcul « au doigt mouillé » selon l'expression des statisticiens divise par 4 « l'avantage » affiché. Le 13^e mois de Madame Lagarde se révèle un mirage.

Le même enthousiasme et les mêmes calculs savants ont été avancés lors de la présentation du fameux « paquet fiscal ». On en connaît le résultat : de l'avis même des experts du gouvernement, cette initiative qui a coûté quelque 14 milliards d'euros au budget de l'Etat, n'a pas amélioré le pouvoir d'achat de la plupart des Français. Elle a en revanche amputé la capacité d'intervention de l'Etat.

La question de l'emploi et du pouvoir d'achat ne doit pas être abordée à travers le prisme de la réduction du coût de travail

Les mesures gouvernementales sont fondées sur une logique d'abaissement des coûts salariaux. En cela, il y a une continuité entre le fameux « paquet fiscal » qui profite avant tout aux riches, la poursuite de la politique d'exonération de cotisations sociales des employeurs et les nouvelles mesures qui sont en préparation.

Ces mesures ne permettent pas de résoudre les nombreux problèmes structurels auxquels notre économie est confrontée.

- Le taux d'emploi est nettement en dessous des objectifs de Lisbonne ; il est particulièrement faible pour les personnes se trouvant dans les tranches d'âge de 15-24 ans et de 55-64 ans ;
- Environ 5 millions de personnes sont privées d'un emploi, et ceci pour des raisons économiques ;
- Le taux d'investissement des entreprises est faible, surtout au regard de leur situation financière. En 2006, les sociétés non financières ont pratiquement dépensé autant d'argent en investissement que pour distribuer des dividendes.
- Notre pays, comme d'ailleurs la plupart des pays européens, accuse un retard dommageable dans le domaine des nouvelles technologies, qu'il s'agisse de la recherche-développement et d'innovation ou de la diffusion des nouvelles technologies. Là aussi nous sommes loin des objectifs de Lisbonne.
- Alors que la qualification de la main d'œuvre est un enjeu stratégique, les dépenses consacrées à la formation, surtout à la formation professionnelle, diminuent par rapport au PIB.
- La contribution du système financier à l'investissement productif est faible ; en particulier, pour la plupart des PME indépendantes des groupes, l'accès aux crédits bancaires est extrêmement difficile.

Ces difficultés ne s'expliquent pas par des coûts prétendument élevés du travail en France

- Les salaires en France se situent dans la moyenne des pays ayant à peu près le même niveau de développement. S'il faut comparer les choses comparables ; comparer les salaires entre la France et les PVD n'a de sens que dans un nombre limité de secteurs d'activité ; il faut surtout se garder de généraliser la comparaison).

- Parmi les dix principaux pays européens, seulement en Italie et en Espagne les salaires sont plus bas qu'en France.
- En revanche, en termes de productivité horaire du travail, notre pays se situe dans le peloton de tête.
- Sur la scène internationale, les produits français souffrent surtout d'un problème de compétitivité hors coûts lié particulièrement à l'insuffisance de l'effort d'innovation.

La réduction du coût de travail constitue un axe essentiel des choix de politique économique et de gestion des entreprises. Pour soi-disant inciter les entreprises à investir et à embaucher, chaque année des dizaines de milliards d'euros sont accordés aux entreprises. Selon une étude ministérielle, en 2005, l'ensemble des aides accordées aux entreprises par l'Etat et les collectivités territoriales s'élève à 65 milliards d'euros, dont un tiers sous la forme d'exonération des cotisations sociales patronales (celles-ci s'élèveraient à 27 milliards d'euros en 2008).

Conditionnement des exonérations de cotisations sociales

Dans le cadre de la conférence sur l'emploi et le pouvoir d'achat, le gouvernement a annoncé la possibilité de conditionner les exonérations de cotisations sociales dites patronales aux négociations de branche.

Cette proposition répond partiellement à une exigence syndicale concernant la conditionnalité des exonérations de cotisations patronales. Mais elle demeure critiquable au moins pour deux raisons. D'abord, elle s'inscrit dans la logique de la réduction du coût salarial. Ensuite, l'amorce de négociation ne signifie pas nécessairement qu'elle aboutira à un accord.

La politique d'exonération de cotisations sociales a fait preuve de son inefficacité. La CGT demeure donc fondamentalement critique à la logique qui est à la base de cette politique. Le système doit changer, ce qui nécessite une refonte du mode de calcul des cotisations sociales dites patronales. Cela nécessite aussi une mise à plat et un examen approfondi de l'efficacité de l'ensemble des aides et des

fonds accordés aux entreprises. Dans l'immédiat, la conditionnalité des exonérations peut néanmoins être avancée, à condition qu'elle réponde à l'exigence de la promotion des salaires et de l'emploi stable.

Notre proposition en matière de conditionnalité vise à faire respecter l'obligation légale de l'existence des minima de branche par rapport au Smic. Elle vise également à inciter les entreprises à accroître leurs efforts en matière de la masse salariale. Ces considérations nous conduisent à proposer une conditionnalité à double étage, le premier s'appliquant aux branches, le second aux entreprises.

Plus précisément, les branches où les minima sont inférieurs au Smic seraient privées de toute exonération. Toutefois, si au sein de telles branches, il existe des entreprises où il y a des avancées en termes de salaire et de qualité de l'emploi grâce aux accords majoritaires, ces entreprises profiteraient de l'exonération. Une telle construction permettrait de promouvoir la stabilité de l'emploi et la hausse des salaires à la fois au niveau de la branche et de l'entreprise. Ainsi, une entreprise qui fait des efforts importants, dans le cadre d'un accord majoritaire, et qui se trouve dans une branche où le minima est supérieur au Smic profiterait d'exonération maximale. Inversement, une entreprise appartenant à une branche où les minima sont inférieurs au Smic et où, au niveau de l'entreprise il n'y a pas d'accord majoritaire serait privée de toute exonération.

Ces mesures ont été lourdes de conséquences pour les salariés et pour le potentiel de croissance du pays ; elles ont surtout bénéficié aux actionnaires : les entreprises, et non seulement celles du CAC 40, ont été, et demeurent, extrêmement généreuses à l'égard des actionnaires.

Ces choix sont à l'origine de l'atonie structurelle de la croissance en France. La demande intérieure n'est pas suffisamment dynamique : le pouvoir d'achat des salariés est faible et les dépenses publiques sont sous la contrainte d'une approche comptable qui fait de la réduction du déficit et de la dette publique un objectif en soi, et qui néglige la question fondamentale de l'amélioration de la

croissance potentielle et de la satisfaction des besoins sociaux et économiques.

Ce que propose la CGT pour améliorer le pouvoir d'achat

L'amélioration du pouvoir d'achat nécessite un ensemble de mesures immédiates et de long terme. Les mesures gouvernementales ne permettent pas de résoudre le problème de la faiblesse voire de la baisse du pouvoir d'achat pour la majorité des salariés. Pis encore, elles réduisent les marges de manœuvre, comme en atteste par exemple l'échec du « paquet fiscal » présenté comme une « mesure phare » pour améliorer le pouvoir d'achat.

La CGT refuse de se laisser enfermer dans le débat récurrent entre relance par l'offre et relance par la demande. Cette opposition est stérile et ne permet pas de poser les vrais problèmes.

Il faut à l'évidence plus de consommation pour répondre aux besoins et relancer l'activité. Mais sans offre concomitante, cela creuserait le déficit du commerce extérieur. La seule manière de concilier ces deux approches opposées est de construire une véritable relance par l'emploi, l'emploi qualifié, stable, correctement rémunéré. Seul cet emploi qualifié peut nourrir à la fois une demande accrue et une offre correspondante.

Pour améliorer le pouvoir d'achat, il faut :

1. avant tout augmenter les salaires, y compris en valorisant le SMIC, ce qu'a refusé le gouvernement ;
2. réduire la précarité (CDD, temps partiel imposé...) qui nourrit les salaires faibles ; or, le gouvernement veut encore fragiliser les droits des salariés.

Des mesures complémentaires, comme la régulation du prix des produits pétroliers, par exemple en taxant les géants pétroliers qui enregistrent des profits exceptionnels, peuvent venir parallèlement.

Pour améliorer le pouvoir d'achat il faut aussi dynamiser la croissance économique en valorisant le travail

Nous sommes confrontés à un double problème de l'insuffisance de la demande et de la faiblesse de l'offre. Pourtant nos atouts sont

nombreux : en dépit de toutes les contraintes qui s'accumulent, la qualité de la main d'œuvre et des infrastructures est bonne, ce qui explique l'attractivité de notre pays. Les politiques mises en œuvre et celles qui se préparent risquent d'affaiblir ces atouts. Or, il s'agit au contraire de renforcer ces atouts en donnant au travail la place qu'il mérite, c'est-à-dire une place centrale dans les processus productifs :

- il faut multiplier les efforts pour améliorer les niveaux de qualification, la recherche-développement, l'innovation, y compris en ce qui concerne l'organisation du travail ;
- il faut que les entreprises assument leur responsabilité ;
- il faut que les salariés disposent de droits d'intervention sur les choix stratégiques des entreprises.

C'est le sens de notre démarche pour une sécurité sociale professionnelle et un nouveau statut du travail salarié.

A ces fins, plusieurs leviers peuvent, doivent, être employés :

- la politique budgétaire, qu'il s'agisse des dépenses ou des recettes, doit viser l'objectif d'efficacité économique et sociale ; elle doit favoriser l'insertion dans les emplois stables et bien rémunérés, la qualification, l'investissement productif ;
- la politique monétaire ne peut plus être axée sur le seul objectif de la stabilité des prix ; elle doit aussi viser le plein emploi et l'amélioration de la croissance potentielle ; les crédits bancaires doivent aussi être mobilisés ; on pourrait envisager des mécanismes novateurs, par exemple : « crédits sélectifs » ou encore « réserves obligatoires différenciées » pour refinancer les banques auprès de la Banque centrale afin d'encourager le financement des investissements productifs et des projets créateurs d'emploi, et de décourager des opérations purement financières ;
- les premiers pas sont déjà franchis vers la réinstauration d'une politique industrielle ; il faut poursuivre l'effort

en lui donnant une ampleur européenne.

De manière plus générale, dans l'ensemble de ces domaines des coopérations sont indispensables, surtout au niveau européen. La France assurera bientôt la présidence européenne ; il faut saisir cette occasion pour renforcer coopérations, coordinations et harmonisations dans divers domaines aussi bien sociaux qu'économiques.

Fiche 1

La faiblesse de l'emploi et la progression de la précarité dégradent le pouvoir d'achat

Le taux d'emploi, c'est-à-dire la proportion des gens ayant un emploi pour une tranche d'âge donnée, est particulièrement faible en France pour les personnes se trouvant les tranches d'âge de 15-24 ans et de 55-64 ans (ces références d'âge sont certes discutables, mais ce sont des conventions statistiques); cette faiblesse se présente en comparaison avec les autres grandes économies et aussi par rapport aux objectifs de Lisbonne.

Il faut préciser que la faiblesse du taux d'emploi chez les jeunes en France s'explique partiellement par un taux de scolarisation plus élevé au-delà de 20 ans.

Taux d'emploi

	Femmes	Hommes	Total	15-24 ans	55-64 ans
France	57,7	68,5	63	29,3	37,6
Zone euro	56,7	72,6	64,6	37,1	41,7
Etats-Unis	66,1	78,1	72	Nd	61,8
Japon	58,8	81	70	Nd	64,7

- Sur 22 millions de salariés, 19 millions seulement ont un CDI. Les autres ont un statut précaire (intérim, CDD, apprenti...).
- Trois quarts des emplois nouveaux (mouvements de main d'œuvre) sont en CDD ou en CNE et un quart seulement en CDI.
- 28 % des salariés ont un emploi dit atypique ou sont à temps partiel.
 - Femmes 40 %
 - Hommes 17 %
- 4,3 millions de salariés travaillent à temps partiel; parmi eux, 1,2 million souhaitent travailler davantage.
 - Nombre de femmes souhaitant travailler davantage : 964 000, soit 80 % du total des femmes travaillant à temps partiel ;
 - Nombre d'hommes souhaitant travailler davantage : 261 000, soit 20 % du total.

Fiche 2

La précarité de l'emploi va de pair avec les salaires plus bas

- Le salaire horaire à temps partiel est en moyenne 20 % en dessous du salaire horaire à temps complet

Salaire horaire net moyen (2004)

	Type de l'emploi (structure en %)	Salaire horaire (euros)
Ensemble du secteur privé	- temps complet	12,11
	- temps partiel	9,99
Cadres	- temps complet	23,45
	- temps partiel	21,23
Professions intermédiaires	- temps complet	12,26
	- temps partiel	11,93
Employés	- temps complet	8,61
	- temps partiel	7,78
Ouvriers	- temps complet	8,93
	- temps partiel	8,32

Ce tableau met en exergue la forte précarité de l'emploi parmi les employés phénomène qui touche surtout les femmes

La France demeure un pays de bas salaires par rapport à ses principaux concurrents et compte tenu de la productivité du travail

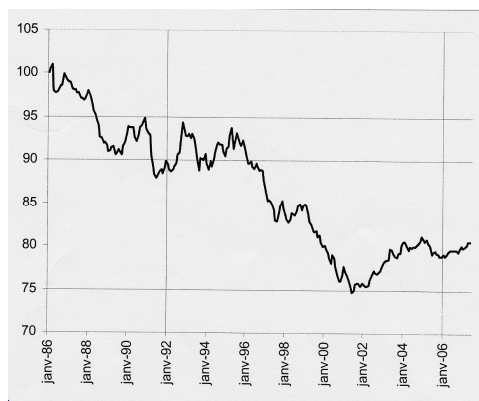
- Un indicateur de la faiblesse du niveau général des salaires en France est la forte proportion de salariés payés au voisinage du Smic. 50 % des salariés gagnent entre le Smic et 1,6 fois le Smic.
- Le niveau des salaires en France se situe en moyenne des pays ayant à peu près le même niveau de développement (il faut comparer les choses comparables ; pour faire du chantage, le patronat compare surtout les salaires entre la France et ceux des PVD).
- Parmi les dix principaux pays européens, seulement en Italie et en Espagne les salaires sont plus bas qu'en France.
- En revanche, en termes de productivité du travail (mesurée par la quantité de richesses produites en une heure de travail), la France se situe dans le peloton de tête.

Salaires horaires ouvriers

Comparaison Europe/Etats-Unis

Pays	1994	2004
Etats-Unis	100	100
Danemark	126	148
Allemagne	151	142
Pays-Bas	124	134
Finlande	114	134
Belgique	131	131
Suède	111	124
Royaume-Uni	77	108
France	102	104
Italie	92	90
Espagne	68	75

- Le MEDEF et les libéraux avancent l'argument du coût du travail soi-disant au nom de la compétitivité de l'économie française ; en réalité, ils veulent augmenter les profits. Contrairement à ce qu'ils prétendent, sur le long terme la compétitivité des produits français (et par conséquent celle de l'économie française) ne s'est pas dégradée.
- L'indicateur le plus pertinent de la compétitivité de l'économie est le « taux de change effectif réel » qui tient compte de l'évolution de plusieurs facteurs : taux de change, salaires, productivité, poids des principaux partenaires commerciaux dans les échanges extérieurs du pays. Une baisse de cet indicateur signifie que le coût des produits français diminue en comparaison avec des prix des biens et des services vendus par les autres pays sur le marché mondial. Elle indique donc une amélioration de la compétitivité de l'économie française.
- Le taux de change effectif réel de la France est passé de 100 en 1986 à 80 actuellement.



Mis en forme : Police :11 pt,
Police de script complexe :11
pt

Supprimé : ¶

La baisse de la courbe signifie l'amélioration de la compétitivité de l'économie française.

La hausse du SMIC n'a pas alourdi le coût du travail en France

Le SMIC horaire brut est passé de 6,20 euros en 1999 à 8,44 euros en 2006. Mais il s'agit d'une hausse en trompe-l'œil ⁷.

- La hausse du SMIC brut n'a pas été répercutée sur le coût du travail. Elle s'est accompagnée d'une réduction très sensible des cotisations sociales dites patronales dans le cadre des lois Aubry et de la réforme Fillon qui a étendu la baisse des cotisations aux entreprises restées aux 39 heures.
- Compte tenu de ces exonérations, le coût du travail n'a augmenté que de 1,5 % en moyenne annuelle depuis 1999, soit à un rythme proche des gains de productivité.
- Sans tenir compte des exonérations de cotisations, ni de l'inflation, le Smic horaire brut augmente de 33,4 % entre 1999 et 2006. L'augmentation est de 19 % en tenant compte de la hausse des prix.
- Pour les smicards, la hausse apparente du revenu est de 32,9 % ; mais elle n'est que de 19,3 % si l'on tient compte de la RTT. En tenant compte de la hausse des prix, celle du Smic net n'est plus que de 6,5 %.
- Après les exonérations de cotisations, le coût du Smic horaire pour l'employeur est de 9,4 euros (contre 8,45 euros en 1999 exprimés en euros 2006).

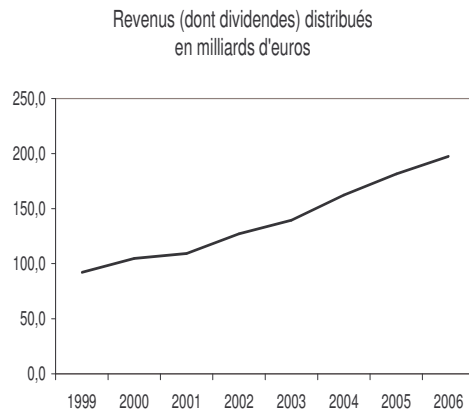
C'est d'ailleurs cette réalité qui explique la quasi-stabilité du partage de la valeur ajoutée entre le travail et le capital depuis ces années là.

La part des salaires dans la valeur ajoutée a connu une baisse de 10 points de pourcentage entre 1983 et 1989. Elle était en moyenne de 71 % sur la période 1959-1973 ; elle est passée en moyenne à 67 % pour 1999-2006.

Précisons qu'il s'agit bien du partage primaire de la valeur ajoutée. En poussant l'analyse, on constate que les entreprises ont versé d'énormes sommes aux actionnaires sous forme de dividendes.

⁷ Yannick L'Horty, « Des hausses du Smic en trompe-l'œil », Centre d'études de l'emploi, juin 2007.

- Les sociétés non financières ont versé en 2006 pour environ 200 milliards d'euros à leurs propriétaires, dont 169 milliards au titre de dividendes. Les médias mettent l'accent sur le CAC 40 ; certes, leurs actionnaires s'en sont mis plein les poches, mais les actionnaires et les propriétaires des autres entreprises, cotées ou non à la Bourse, ont, eux aussi, été rémunérés généreusement sur le dos des salariés.



Les effets de diffusion à court terme des hausses du SMIC dans les grilles salariales

Au bout d'un trimestre, une augmentation de 1% de la valeur du SMIC se répercuterait à hauteur de 0,4% sur les salaires situés entre 1 et 1,1 SMIC et à hauteur de 0,1% pour ceux qui sont situés entre 1,4 et 1,5 SMIC. Au-delà de 1,5 SMIC, l'impact d'une hausse du SMIC est très faible.

A l'horizon d'une année, la répercussion d'une hausse du SMIC est plus importante : une augmentation de 1% de la valeur du SMIC se répercuterait entièrement sur les salaires situés entre 1 et 1,1 SMIC et à hauteur de 0,5% pour ceux qui sont situés entre 1,4 et 1,5 SMIC.